

RAPPORT DE LA COMMISSION Entretien – rénovation des abris du centre communal du Verger

Préavis municipal 14-2012 relatif à la réfection des locaux sanitaires des abris PCI du Centre communal du Verger

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission entretien – rénovation des abris du centre communal du Verger composée de Mesdames Aurianne Bezençon, Corinne Borgeaud et Corinne Doebli ainsi que de Messieurs Bernard Charrotton, Pierre- Yves Denereaz, Christoph Loetscher et Daniel Rochat s'est réunie le 24 avril 2012. Etaient aussi présents Isabelle Gay-Crosier, municipale et Yvan Rochat, municipal responsable du dossier.

Lors de cette réunion, nous avons pu visiter les vestiaires qui se situent dans l'abri PCI du Verger et nous avons obtenu des réponses détaillées à nos questions sur les rénovations.

Le Centre communal du Verger a été construit en 1986. Hormis les salles usuellement utilisées par tout un chacun, le Verger abrite une salle de gymnastique ainsi que les vestiaires y relatifs. Ce sont justement ces derniers qui font l'objet du présent préavis. Il faut savoir que ceux-ci ont été réalisés dans des abris de protection civile.

Il faut savoir que ces vestiaires sont utilisés par les écoles mais aussi par de nombreux membres de sociétés locales.

Lors de notre visite, nous avons été choqués par l'état de ces vestiaires. En effet, ceux-ci sont dans un état de délabrement certain et nous avons pu constater le manque d'hygiène dans les sanitaires, à savoir douches et les WC. Actuellement, il est presque indécent de proposer l'utilisation de ces vestiaires.

Il est donc important de procéder rapidement à des rénovations afin de permettre aux utilisateurs de profiter pleinement de locaux propres et sains.

Le coût des travaux se monte à Frs. 85'000.-. Ceux-ci seront financés de la manière suivante :

L'ASiCoPe participera à hauteur de 2/3, soit CHF 55'000.-, soit en une fois si ces travaux peuvent être considérés comme tels dans leur budget 2013, soit le remboursement s'effectuera sur un nombre d'années à définir si ces derniers sont considérés comme un investissement.

Le reste, soit CHF 30'000, part communal, sera amorti par prélèvement sur le fonds de réserve pour bâtiments communaux.

Cet investissement n'est pas prévu dans la planification financière de la législature. Il y aura donc une répercussion sur le plafond d'endettement, qui est toujours de l'ordre de 16

millions de francs, avec ses CHF 55'000.-. De plus, il faut prendre en considération que nous encaisserons la part des charges d'intérêt et d'amortissement prise en charge par l'ASiCoPe.

Si les membres de la commission soutiennent unanimement ce projet de rénovation, ils souhaitent toutefois attirer l'attention de la Municipalité sur les points suivants :

- Il faudra veiller, lors de ces travaux, à utiliser des matériaux résistant à l'humidité des lieux, afin de garantir une rénovation valable dans la longue durée.
- Toujours dans le but de limiter la détérioration due à l'humidité, il serait opportun d'optimiser le système de ventilation, qui pourrait par exemple s'enclencher en même temps que la lumière grâce à un système de détection.
- Il est impératif qu'il y ait un réel entretien de ces locaux après ces rénovations, afin de maintenir les vestiaires conviviaux et utilisables à long terme. Pour ce faire, il pourrait être judicieux d'établir un cahier des charges propre au Centre communal du Verger, sur lequel pourrait se baser la personne en charge de l'entretien du bâtiment notamment pour effectuer un contrôle régulier et adéquat des installations.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- **tenant compte que ce préavis n'est pas prévu dans le cadre de la planification financière 2011-2016, conformément au préavis 09-2012 accepté par le Conseil communal de Penthaz dans sa séance du 23 janvier 2012,**

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 14 - 2012, entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide

1. D'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux relatifs à la réfection des locaux des installations sanitaires se trouvant dans les abris PCi du sous-sol du centre communal du Verger.
2. D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 85'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux.
3. De prélever pour amortissement la part communale de 1/3, soit CHF 30'000.- sur le fonds de réserve des bâtiments communaux (9.282.19).

4. De financer la part communale par la trésorerie courante.
5. De financer la part intercommunale de l'ASICoPe de CHF 55'000.- sur 10 ans par recours à l'emprunt.
6. D'amortir cette part intercommunale selon la même durée que l'emprunt.
7. D'accepter qu'en cas d'arrangement différent avec l'ASICoPe de passer, par exemple, cette dépense en une seule fois dans le budget courant, la Municipalité s'adaptera à la solution négociée.

Fait à Penthalaz le 25 avril 2012

Le rapporteur, les membres

Aurianne Bezençon



Corinne Doebli



Bernard Charrotton



Loetscher Christoph



Pierre-Yves Denereaz



Corinne Borgeaud



Daniel Rochat

